

Règlements du tirage

Le tirage, organisé par la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de l'Eau Vive, vise à ramasser des fonds pour l'achat de matériel nécessaire à la fabrication de meubles pour le secrétariat et au remplacement du tapis du presbytère.

Durée de la vente des billets

La vente des billets pour le tirage aura lieu entre le 7 septembre 2008 et se terminera par le tirage au sort des prix qui aura lieu le 14 décembre 2008 à midi.

Nombre de billets en circulation et coût du billet

Un nombre limité de 3000 billets seront émis pour ce tirage. Ils seront en vente au prix de 2.00\$ l'unité, 3 billets pour 5.00\$ ou un livret de 12 billets pour 20.00\$.

Les chances de gagner dépendent du nombre de billets reçus par la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de l'Eau Vive avant le tirage.

Description des prix

1er prix: Maison de poupée d'une valeur de 950.00\$

2e prix: Horloge d'une valeur de 300.00\$

3e prix: Voiturette de golf en bois d'une valeur de 125.00\$

Admissibilité

Ce tirage s'adresse à toute personne âgée de 18 ans et plus.

Comment participer?

Pour participer au tirage vous devez faire l'achat d'un billet de tirage. Les billets seront disponibles aux endroits suivants à compter du 7 septembre 2008 :

- . Secrétariat de la paroisse Notre-Dame de l'Eau Vive;
- . Église St-Raymond;
- . Église St-Pierre-Chanel;
- . Église Notre-Dame-de-la-Guadeloupe;
- . Salle communautaire du Plateau.

Détermination des gagnants

Les gagnants seront choisis par tirage au sort parmi les talons de billets reçus AVANT l'heure et date du tirage, soit le 14 décembre 2008, midi. Le tirage s'effectuera à l'**Église Notre-Dame-de-la-Guadeloupe, 30, rue St-Onge, Gatineau, Qc J8Y 5T6**

Les organisateurs du tirage informeront par téléphone les personnes déclarées gagnantes ainsi que la façon dont elles pourront prendre possession de leur prix et ce, avant le 21 décembre 2008, 16 heures.

L'annonce des gagnants sera également faite, à compter du 15 décembre 2008, sur le site internet de la paroisse Notre-Dame de l'Eau Vive à l'adresse suivante: <http://www.ndeauvive.org>

Une annonce sera également diffusée dans le bulletin paroissial de la paroisse Notre-Dame de l'Eau Vive.

Le premier talon de billet tiré remportera le 3^e prix, le deuxième talon tiré remportera le 2^e prix et le troisième talon tiré remportera le 1^{er} prix. Les talons gagnants ne seront pas remis dans le panier pour la suite du tirage.

Généralités

Les prix devront être acceptés tels que décernés et ne pourront être échangés, substitués à un autre prix ou transférés à une autre personne. La décision des organisateurs du concours à cet effet est finale et sans appel. Les personnes gagnantes dégagent les organisateurs du tirage de toute responsabilité quant à tout dommage qui pourrait découler de l'acceptation et de l'utilisation du prix.

Les membres du comité organisateur du tirage ne sont pas responsables:

- o des billets de tirage perdus, volés, retardés, détruits ou illisibles, incomplets ou mal complétés.
- o de la perte, du vol ou de la mauvaise utilisation d'un prix
- o de tout dommage matériel, préjudice corporel ou malheur qui soit attribuable d'une façon quelconque à ce tirage ou ce prix.

En participant à ce tirage, toute personne gagnante autorise les organisateurs à diffuser leur nom sur le site Internet de la paroisse Notre-Dame de l'Eau Vive, ainsi que dans le bulletin paroissial de la paroisse Notre-Dame de l'Eau Vive.

Les personnes qui participent au concours reconnaissent avoir pris connaissance des présents règlements et acceptent de s'y conformer.

Tout conflit sera soumis au comité organisateur du tirage qui demandera avis à la Régie des Alcools, des Courses et des jeux afin de prendre une décision finale.

Aucun reçu fiscal ne sera émis à l'achat d'un billet (Règlement de l'Agence des douanes et du revenu du Canada)

Les prix n'ont aucune valeur au comptant et ne sont pas transférables et aucun échange contre de l'argent comptant n'est permis.